Conseil d'action sociale de la juridiction administrative

Commission "prêts, secours et allocations spécifiques"

Date d'enregistrement	Dossier N°	Date de la commission

PARTICIPATION AUX FRAIS D'OBSEQUES

lors du décès d'un agent en activité, de son conjoint ou d'un enfant

Demande à renseigner par le demandeur et à adresser, accompagnée de toutes les pièces justificatives, pour validation à la Section de l'Action sociale du Conseil d'Etat

Agent

Nom ..... Nom de jeune fille ..... Prénom .....

Affectation ☐ Conseil d'État ☐ CNDA

Adresse administrative : .....
.....
.....

Décès de l'agent, du conjoint ou d'un enfant :

☐ Agent ☐ Conjoint ☐ Enfant

Date du décès .....

Situation familiale de l'agent au moment du décès

☐ Célibataire ☐ Marié ☐ Union libre ☐ Pacsé ☐ Veuf ☐ Divorcé

Nombre d'enfants à charge :

Demandeur

Nom ..... Prénom .....

Lien de parenté .....

Adresse personnelle .....
.....
.....

Les rubriques en rouge sont réservées à l'instruction du dossier par la Fondation d'Aguesseau

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

à l'appui de votre demande de participation aux frais d'obsèques

en 2 exemplaires
(photocopies sans agrafer)

EN CAS DE DEMANDE POUR LE DECES D'UN AGENT EN ACTIVITE

Joindre uniquement

- justificatif d'appartenance de l'agent à la juridiction (fiche de paie ou attestation de service)
- copie de l'avis d'imposition (pour le calcul du Quotient familial)
- bulletin de décès
- justificatif du lien avec l'agent (livret de famille, fiche d'état civil, attestation de concubinage…)

EN CAS DE DEMANDE POUR LE DECES DU CONJOINT OU D'UN ENFANT

Joindre également

- bulletin de décès
- copie de l'avis d'imposition (pour le calcul du Quotient familial)
- justificatif de domicile du demandeur
- justificatif du lien avec l'agent (livret de famille, fiche d'état civil, attestation de concubinage…)

RAPPEL : Cette participation pourra être sollicitée dans un délai de 6 mois suivant la date du décès.

QUOTIENT FAMILIAL